

Conseil municipal Séance du 07 avril 2023 – 19 heures Convocation du 31 mars 2023 Séance ordinaire Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 059-215904897-20230413-DCM\_20230407\_03-DE

Membres en exercice : 27

Présents: 19

Absents Excusés Représentés: 7

Absente: 1

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique DHINNIN.

<u>Étaient absents excusés représentés</u>: Mmes Mrs Bernard HELLEBUYCK représenté par Bernard TRICOT – Michel COURTECUISSE représenté par Geneviève LECLERCQ – Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO – Aurélie PETIT représentée par Alain MENSION – Clémence BARBIER représentée par Stéphanie LEMAIRE – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER.

Était absente : Mme Angélique GOGÈ.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire

Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1ère Adjointe

## DCM\_20230407-03 - Opération Le Village :

- → retrait de la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020
- → cession à Norevie de la parcelle B 3355 pour 768 m² et de la parcelle ZE 25 pour 124 m²

Dans le cadre de l'opération Le Village, le conseil municipal avait décidé, par délibération du 29 septembre 2020, de céder à Norevie, Société anonyme d'habitations à loyers modérés, 62, rue Saint Sulpice, 59500 Douai, le sentier du Boudela, section B non cadastré pour 2 732 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus et la parcelle ZE 25 pour 124 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus. Il est rappelé que la parcelle ZE 25 avait été acquise par la commune par délibération du 09 décembre 2019.

Toutefois, seule la phase 1 de l'opération Le Village sera mise en œuvre et il n'y a plus lieu de céder à Norevie l'intégralité du sentier du Boudela.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de procéder au retrait de la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020,
- vu l'avis des domaines et compte tenu du fait que le prix de vente à 1 €, frais de notaire en sus, avait déjà été convenu avec l'organisme il y a quelques années et que l'opération sera également réalisée dans l'intérêt de la ville, de céder à Norevie :
  - o La parcelle B 3355 pour 758 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus,
  - o La parcelle ZE 25 pour 124 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et l'ensemble des documents se rapportant à cette décision .

Adopté par vingt-trois voix pour, trois abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

1ère Adjainte,

Karine SKOTAREK

Publié sur le site Internet le 13 avril 2023

